

N° 2024 /275

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** le **19 DECEMBRE** à 20 heures.
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle
l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur
Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre
DOHY (+1), Marie-Claude CRESPIEN, Rémi DU PELOUX, Laurence
BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER,
Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE (+1), Audrey
MERI (+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL,
Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK,
Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Denis
DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric
LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en
exercice.

Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Laurence BARTHELEMI
Audrey LYS représentée par Alexandre DOHY
Nathalie JOUNEAU représentée par Eric LEMAIRE
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Absent non excusée :

Sandrine CROZAT

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

13 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	23
VOTANTS :	28

Objet : Demande de subvention dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur les objectifs des contrats d'aménagement régional de la
Région Ile-de-France.

Considérant que ce contrat, d'un montant de 2 688 918,85 € H.T, plafonné à 2 000 000,00.€ HT, a pour
objet la réalisation des opérations suivantes :

- Rénovation et extension de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Vaux pour 1 562 788,85 € HT
- Aménagement des berges de l'Oise pour 1 126 130 € HT.

Après avis de la commission des Finances, affaires générales et intercommunalité du 11 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le programme des opérations présenté par Monsieur le Maire.

DECIDE de programmer les opérations suivantes, selon l'échéancier annexé :

- Rénovation et extension de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Vaux
- Aménagement des berges de l'Oise

S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- sur le plan de financement annexé.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

SOLLICITE le Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de 1 000 000,00.€ conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

SOLLICITE le Conseil Département du Val d'Oise pour l'attribution d'une subvention de 500 000,00.€ conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 19 décembre 2024

La secrétaire de séance,



Chantal AMICEL
Conseillère municipale

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise



Fait à MERY SUR OISE LE 03/12/2024

TABLEAU FINANCIER ET ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
 CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL 2 DE LA VILLE DE MERY-SUR-OISE (VAL D'OISE 95)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION ET DEPARTEMENT EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION		DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	Taux	MONTANT
Rénovation et extension de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Vaux	1 562 788.85	1 300 000.00	626 661.00	673 339.00	50%	650 000.00
Aménagement des berges de l'Oise	1 126 130.00	700 000.00	650 000.00	50 000.00	50%	350 000.00
TOTAL	2 688 918.85	2 000 000.00	1 276 661.00	723 339.00	50%	1 000 000.00
			638 330.50	361 669.50		
			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE			

Fait à MERY SUR OISE LE 03/12/2024

TABLEAU FINANCIER ET ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL 2 DE LA VILLE DE MERY-SUR-OISE (VAL D'OISE 95)



OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION ET DEPARTEMENT EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION		DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM DEPARTEMENTALE	
			2025	2026	Taux	MONTANT
Rénovation et extension de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Vaux	1 562 788.85	1 300 000.00	626 661.00	673 339.00	25%	325 000.00
Aménagement des berges de l'Oise	1 126 130.00	700 000.00	650 000.00	50 000.00	25%	175 000.00
TOTAL	2 688 918.85	2 000 000.00	1 276 661.00	723 339.00	25%	500 000.00
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM DPT		319 165.25	180 834.75		

Hôtel de Ville - 14, avenue Marcel Perrin - B.P. 60001 - 95540 Méry-sur-Oise - Tél. 01 30 36 23 00
www.merysuroise.fr